

*COMMUNIQUÉ DE PRESSE*

Lors d'une interview du vendredi 03 mai 2019, sur la chaîne télévisée Kwezi, de graves propos ont été tenus à l'encontre de Monsieur Camille Miansoni, Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Mamoudzou.

Au même titre que n'importe quel citoyen de notre République, celui-ci a droit au respect de sa personne, mais également de sa fonction. Mayotte française ne fait pas exception aux valeurs de la République, elle les applique !

Diffamer ne doit pas être le propre de nos actions, dans le combat du développement de Mayotte et d'un avenir radieux pour les Mahorais.

Chacun de nous peut être diffamé à tout moment, pour un quelconque motif. Toutefois, n'oublions pas que l'exercice de notre citoyenneté induit des droits et des devoirs, et notamment d'être responsable de ses actes et de ses mots.

Nous pouvons tous être potentiellement victimes de diffamations. Les propos diffamatoires à l'encontre de Monsieur Miansoni sont intolérables, et encore plus dans notre République française.

Elad Chakrina